

École Maternelle
Allée des mûriers
30310 VERGÈZE

CONSEIL D'ÉCOLE du mardi 28 juin 2016

Séance Ouverte à 18h

L'ordre du jour :

- Les actions pédagogiques réalisées,
- L'organisation de la fête de l'école cette année,
- Le bilan de la coopérative scolaire et prévisions de dépenses,
- Les travaux à réaliser durant l'été dans l'école,
- Pour l'année scolaire 2016/2017 :
 - ✓ Effectifs et répartitions
 - ✓ Projets pédagogiques
- Les questions des parents d'élèves.
- Les questions diverses.

L'équipe éducative va changer l'année prochaine. Mr PONTALIER quitte l'école pour un poste de ZIL à Générac ; nous lui souhaitons bonne chance. Mesdames Alexandra GUERIN et Isabelle MERCOLI intègrent l'équipe ; nous leur souhaitons la bienvenue.

1° LES PROJETS PÉDAGOGIQUES DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Projets du 3^{ème} trimestre :

1. Les Passerelles avec les crèches de Vergèze et de Codognan ont eu lieu en mai et juin et se sont bien passées ; elles ont concerné 19 enfants nés en 2013.
2. Les élèves de MS et de GS ont travaillé tout au long de l'année autour des albums des INCORRUPTIBLES. Le vote pour le livre préféré des élèves s'est déroulé du 9 au 12 mai 2016. Chaque enfant a été invité à déposer dans l'urne le bulletin du livre qu'il a préféré. Le choix des élèves de Vergèze correspond au choix national : le livre préféré a été « Chut on a un plan ».
1. Quatre classes de l'école ont participé au rassemblement de danses traditionnelles qui a eu lieu le vendredi 27 mai 2016 à Vergèze à la salle République. Quatre classes de l'école maternelle d'Aimargues se sont jointes à nous. Le matin le bal a été animé par le groupe « C'est sa bru » ; les musiciens, très efficaces ont aidé au bon déroulement des danses et ont présenté leurs instruments à la fin du bal. Le pique-nique s'est déroulé au Parc du Cottage. L'après-midi, les danses ont été reprises avec une sono ; les enfants des classes et des deux villages se sont mélangés, les parents se sont naturellement joints aux danseurs. Ce fut une belle journée ensoleillée conviviale.
2. Le relais des Canailous, une journée sportive à l'école élémentaire, dans le cadre de la liaison GS/CP a eu lieu le jeudi 14 avril 2016. L'APE a pris en charge l'achat des médailles ainsi que le goûter de l'après-midi. Les enfants sont partis ravis de cette journée ensoleillée avec un diplôme et une médaille.
3. Le vendredi 13 mai 2016 la compagnie Les Trois Chardons est venue présenter un spectacle intitulé « TCHICO », que les enfants ont beaucoup apprécié et qui a permis de clôturer notre travail de

l'année sur le thème de l'Aventure. Spectacle financé par le budget « spectacle/sorties » alloué par la Mairie.

4. Les élèves de PS ont participé aux Mini-Olympiades au stade Diagana de Vergèze le mardi 31 mai 2016 De nombreux jeux sportifs leur ont été proposés avec une course finale qui leur a permis de décrocher une médaille. La matinée s'est terminée par un pique-nique sur le stade. Nous remercions la Mairie de Vergèze qui a autorisé l'utilisation des équipements du stade et le club d'athlétisme l'ASSP Vergèze qui nous a prêté du matériel.
5. La matinée portes-ouvertes pour l'accueil des nouveaux élèves de PS a lieu le samedi 18 juin 2016 avec un accueil dans chaque classe de PS et un diaporama présentant des élèves en activité à l'école. 37 enfants sur les 58 inscrits sont venus à l'école ; ils sont repartis avec leur livret d'accueil.
6. Le lundi 27 juin les élèves de GS sont allés à l'école élémentaire passer la matinée dans les classes de CP avec les enseignantes de CP.
7. La fête de fin d'année qui devait avoir lieu le vendredi 17 juin 2016 a été annulée car les consignes de sécurité dues à l'état d'urgence et au plan vigipirate renforcé, à savoir « contrôle de l'identité des personnes et contrôle des sacs » ne pouvaient être appliquées. Les équipes enseignantes des écoles maternelle et élémentaire ont décidé conjointement de ne pas faire de spectacle à Vergèze-Espace et de réfléchir très rapidement à d'autres modalités.

2° L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE L'ÉCOLE CETTE ANNÉE

Une information aux membres du conseil d'école est donnée par la directrice au nom de toute l'équipe pédagogique :

La décision de ne pas organiser le spectacle à Vergèze Espace spectacle (décision similaire à celle de l'élémentaire) a été prise par l'équipe pédagogique après réception du courrier de M le Maire précisant qu'il autorisait les spectacles, qu'il y aurait la présence de la police municipale sans contrôle systématique des sacs donc pas de vigile. Cette décision était contraire à ce qui avait été annoncé lors de la réunion du 24 mai en présence de M le Maire, Mme Teyssier, les directeur et directrice, 3 enseignantes des deux écoles et 7 représentants de parents élus aux 2 conseils d'école, à savoir la présence de vigile aux entrées de la salle de spectacle.

En tant que fonctionnaires d'état, il n'est pas possible d'ignorer le cadre imposé aux écoles par l'état d'urgence et le plan Vigipirate :

- Vérification des identités des personnes étrangères à l'école,
- Vérification visuelle des sacs
- Double déclaration en préfecture (Déclam') et à l'IEN. De nombreuses écoles ont dû prendre les mêmes décisions.

Sans vigile, il était impossible de garantir cette sécurité. Mr Le DASEN dit qu'il ne lui appartient pas d'autoriser ou d'interdire les fêtes, il laisse les équipes enseignantes, directeurs et directrices prendre ces décisions tout en rappelant le cadre et les conditions de sécurité à mettre en place.

Il faut rappeler aussi qu'organiser une telle fête dans les conditions de sécurité requises par l'administration pour peu de classes est possible, pas pour une école maternelle à 7 classes, 209 élèves et aux alentours de 1000 adultes!

Quelques parents se sont aussi exprimés auprès des enseignants pour dire qu'ils étaient déçus par notre décision. Les enseignants regrettent cette situation et mesurent les frustrations qu'engendrent ces décisions auprès des parents. Eux aussi se sentent frustrés et se retrouvent ainsi dans une situation délicate

alors qu'ils assurent parfaitement leur mission première d'enseignement dans le cadre des programmes. La fête est un usage et non une obligation de service.

Il ne faut pas tout focaliser sur cette fête et rappeler qu'un projet très ambitieux a été vécu en mars 2016, à savoir la quinzaine littéraire et une magnifique exposition de travaux d'élèves en arts visuels, exposition d'une semaine où les parents ont pu admirer le travail de leurs enfants et participer à des moments conviviaux. Les classes ont vécu les Incorruptibles, les danses traditionnelles, 2 spectacles, le Relais des canaillous, les Mini-Olympiades, les élevages, les cultures... ; de très nombreux projets qui ont jalonné l'année scolaire et ont permis de mener dans chaque classe un travail en conformité avec les nouveaux programmes.

L'équipe pédagogique a décidé, dans l'urgence, d'organiser cette fête de fin d'année de la façon suivante :

- Une kermesse sur temps scolaire le mercredi matin 22 juin en 2 parties (9h15 à 10h15 les classes de PS et PS/MS, 10h30 à 11h30 les classes de MS, MS/GS et GS). L'équipe éducative remercie chaleureusement tous les parents et grands frères qui ont aidé à la tenue des stands de jeu.
- Une présentation classe par classe le soir à 18h30 au sein de l'école du 20 juin au 1^{er} juillet 2016 de danses, chants, danses traditionnelles ou film d'animation suivie d'un moment convivial avec les familles. Pour chaque soir, le nombre de personnes a été contrôlé, les familles ayant annoncé à l'avance le nombre de personnes présentes avec en plus un ticket d'entrée donné à chaque personne. Chaque soir, il y a eu dans la salle de jeu, pour chaque classe une centaine de spectateurs.

Nous avons également eu des retours positifs des parents sur cette organisation différente.

Il est à noter que cette nouvelle organisation qui ne correspond pas à l'image des fêtes des écoles que nous avons connues les années antérieures (beaucoup de monde, de bruit, de stress...) a permis de mettre en évidence des points positifs pour les élèves que nous n'avions pas dans les organisations précédentes :

- Tous les enfants ont participé avec grand plaisir aux jeux de la kermesse dans le calme en se déplaçant en totale autonomie dans les différents stands proposés.
- Les danses proposées par les enfants se sont faites dans la salle de jeu sans bruit, sans stress, sans pleurs avec dans la vision de chaque enfant sa famille ravie de le voir évoluer. Le moment convivial qui a suivi a permis aux familles de se retrouver, aux enfants de jouer en toute sécurité dans le petit jardin.

Bien sûr cette fête ne génère aucun bénéfice pour la coopérative scolaire et demande une ouverture de l'école tous les soirs pendant 15 jours et la présence des enseignants sur plusieurs soirées mais le bien-être des enfants, la plus grande convivialité clôturent d'une belle façon l'année scolaire.

Pour l'an prochain il faudra réfléchir à la forme à donner à la fête d'école.

Mr le Maire intervient en disant qu'il lui paraissait mieux de mettre 2 policiers municipaux plutôt que des vigiles. Il lit ensuite l'article du préfet paru dans le Midi Libre. Mr le Maire pense que la position de Mr le DASEN, en faisant porter toutes les responsabilités sur les enseignants, a été la cause de tous ces événements.

Un parent d'élève (UPE) dit que ce qui a été dur pour les parents est le manque de communication, les parents d'élèves ayant été informés avec le mot dans les cahiers.

Un autre parent d'élève (FCPE) dit que les enfants ont pris du plaisir pour la kermesse, pour les spectacles et qu'objectivement les seuls lésés sont les parents.

Un parent d'élève (UPE) remercie les enseignants d'avoir organisé ces moments conviviaux.

Mr le Maire dit que ce que les parents regrettent c'est la 3^{ème} mi-temps, à savoir la soirée après le spectacle. Une enseignante fait remarquer que ces moments-là sont stressants pour les enseignants qui s'occupent de la sécurité.

Un parent d'élève (FCPE) fait remarquer qu'au cours de ces moments-là qui se déroulent dans les écoles les parents ont l'impression qu'ils sont moins responsables de leurs enfants.

3° LES TRAVAUX DANS L'ÉCOLE :

- ✓ La plupart des petits travaux d'entretien sont faits régulièrement.
- ✓ La porte d'entrée et la porte principale d'accès à la cour ont été changées afin de répondre aux normes handicapées.
- ✓ Les rideaux arrivent en fin de vie. La pose de volets roulants est toujours demandée pour l'obscurité mais surtout pour l'isolation thermique.
- ✓ L'espace gazon synthétique de la cour de récréation se dégrade très rapidement : le revêtement se désagrège, des racines soulèvent le revêtement, des trous se forment. Le sol irrégulier sous le revêtement masque les trous et devient dangereux (chutes, chevilles tordues). Les enfants ramènent des morceaux de pelouse.
- ✓ Les peintures sont toujours demandées dans la classe 5.

4° L'OUVERTURE DE LA 8^{ème} CLASSE

Elle s'installe petit à petit dans la BCD. Les livres ont été inventoriés et rangés dans des cartons entreposés à l'entrée de l'école. L'école élémentaire a accepté de nous prêter du mobilier et de stocker les meubles de rangement des livres.

Sophie BONNEL qui va s'installer dans cette classe a commandé les fournitures scolaires, les jeux de la classe sur un budget alloué exceptionnellement par la mairie et se montant à 2500 €. Pour les meubles manquants nous avons utilisé une partie du budget investissement alloué (873,50 € sur les 2600 €).

La Mairie de Vergèze a décidé d'agrandir l'école, un architecte est déjà venu plusieurs fois et une réunion a eu lieu ce matin pour l'avant-projet, d'autres réunions seront programmées pendant l'été. Mr Le Maire précise que la classe fera 60m² et qu'il y aura un petit appendice de 20m² pour une salle de réunion en remplacement de la yourte.

5° L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 :

Rappel : Nous avons commencé l'année avec 204 élèves et nous la finissons avec 209 élèves.

Les effectifs et répartitions :

Les prévisions sont les suivantes pour le moment :

75 enfants nés en 2011 (GS)

72 enfants nés en 2012 (MS)

58 enfants nés en 2013 (PS)

Nos effectifs semblent en baisse (206 inscrits effectivement) mais de nombreux logements vont être livrés cet été et nous pouvons nous attendre à des inscriptions dans les derniers jours d'août. Nous avons déjà reçu des coups de fil de personnes en attente de logement dans l'été. Pour la rentrée 2016, pour le

moment, la répartition suivante est envisagée : 2 classes de PS, 1 classe de PS/MS, 2 classes de MS et 3 classes de GS.

Les projets pédagogiques :

- Le projet des Incorruptibles sera reconduit avec une nouvelle sélection d'albums pour la rentrée.
- Certains enseignants souhaitent reconduire le projet des danses traditionnelles.
- Pour l'an prochain, le thème commun aux écoles maternelle et élémentaire retenu est « les oiseaux et l'Education à l'Environnement et au Développement Durable », pour la maternelle plus spécialement « le monde du jardin ». Plusieurs actions sont envisagées dans plusieurs domaines disciplinaires ou transversaux: expositions, littérature, sciences, arts visuels,... Le projet sera affiné avec différents partenaires possibles : la bibliothèque municipale, le service des espaces verts du CTM, le centre du Scamandre, différentes personnes ressources,...

6° LES QUESTIONS DIVERSES

- Le bilan de la coopérative scolaire au 15/06/2016 :
Recettes : 5479 €
Dépenses : 6100 €
- Un exercice « Alerte incendie » doit avoir lieu en présence d'une personne du CTM de la Mairie et de l'adjoint à la Municipalité cette semaine ou la suivante sans qu'aucun membre de l'équipe éducative soit au courant.
- Le nouveau PPMS est en fin de rédaction. Des fiches réflexes (8 situations possibles) sont établies pour les différents cas possibles (en fonction des risques, incendie, inondation, transports de matières dangereuses, attentat-intrusion, en fonction du moment de déclenchement et de l'objectif : mise à l'abri simple, améliorée avec ou sans confinement, dans les lieux occupés dans des zones de regroupement ou à l'extérieur de l'école à Vergèze Espace). Il sera présenté au 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire 2016/2017.
- Des exercices intrusion ont eu lieu avec 4 classes de l'école le 24 mai 2016. Il s'est déroulé en 3 parties : une discussion autour de « se mettre en sécurité ; qu'est-ce que cela veut dire ? que faut-il faire ? », un entraînement et enfin un exercice réel.

La discussion

Les enfants ont conscience, verbalisent l'alerte incendie et l'évacuation en dehors de l'école. Les raisons du confinement dans la salle de jeu ne sont pas identifiées.

Les enfants n'ont pas conscience du danger « intrusion » ; ils partent vite dans l'imaginaire lorsqu'ils font l'inventaire des raisons pour lesquelles on doit se mettre en sécurité dans la classe (les chenilles, les loups, les pirates, les monstres, les voleurs, la tempête, les tornades, les tremblements de terre et les méchants). Ils se mettent alors en scène pour neutraliser les méchants (leur attraper la jambe, les piquer, les tuer...)

Ils identifient assez facilement ce que l'on doit faire pour « se cacher » : fermer les portes, les fenêtres et les rideaux, se cacher sous les tables et faire du silence.

Entraînement

Bousculades

Exercice

Bruit pour se cacher

Bruit, rigolades Changement de place Refus de se cacher sous une table Jeu avec les chaises Bruit en tapant sous les tables	Silence presque absolu pendant une minute maximum, impossible au-delà
---	---

Suite à ces exercices vu la configuration des locaux de l'école, l'équipe pédagogique s'interroge sur la pertinence de cette mise en sécurité. L'évacuation semble plus adaptée à cette situation.

- L'aide administrative à la direction de l'école : Mme Pilar FRANCO ne renouvellera pas son contrat pour 2016/2017. Nous la remercions pour le travail accompli au sein de l'école durant les trois dernières années. Aujourd'hui nous avons appris que ce type de poste serait reconduit à la rentrée.
- Les rythmes scolaires : l'équipe pédagogique souhaite faire un bilan après une année de nouveaux horaires

Points positifs	Points négatifs
Après-midi moins longues pour les GS.	Temps méridien trop long et très fatiguant pour les enfants qui ne se reposent pas. Les enfants du 1 ^{er} service passent une heure dans la cour avant de pouvoir se reposer. Certains MS passent leur après-midi à dormir.

Les enfants sont plus fatigués. Le mercredi matin et l'allongement de la pause méridienne augmentent le temps des enfants en collectivité. Mr Le Maire intervient en disant que c'est une erreur d'avoir mis ces nouveaux rythmes pour les élèves de maternelle.

Un parent d'élève (FCPE) fait remarquer qu'il n'y a pas eu de proposition sur le temps de TAP de 16h à 16h30 hormis des temps dans la cour, que ces temps de jeu sont trop longs et rajoutent de la fatigue et de l'excitation. Elle ajoute qu'en maternelle les enfants sont toujours en grand groupe mais que les animateurs ne sont pas assez nombreux pour proposer des activités en petit groupe.

Mr le Maire dit qu'en fin d'année le nombre d'enfants fréquentant la cantine, les TAP et la garderie a explosé empêchant la proposition d'activités en petit groupe. Il explique que lorsque la nouvelle cantine a été construite elle était prévue pour 90 enfants et qu'ils sont maintenant 150, plus nombreux qu'à l'école élémentaire.

7° LES QUESTIONS DES PARENTS D'ELEVES

Lors du conseil d'école de l'école élémentaire du lundi 13 juin 2016 les parents d'élèves élus ont souhaité un léger décalé sur l'horaire de la rentrée entre l'école élémentaire et l'école maternelle afin que les parents qui ont des enfants dans les deux établissements puissent faire les deux sans courir. Une demande a été faite auprès de l'Inspectrice de l'Education Nationale qui a donné son accord pour les horaires suivants :

8h45 : classes de CE1, CE2, CM1 et CM2

9h00 : classes de MS et GS

9h15 : classes de CP

9h30 : classes de PS

Questions des Parents d'élèves UPE :

8ème classe : est-ce toujours envisagé dans la salle de BCD ?

La réponse a été apportée au 4^{ème} point.

Si oui, retour de M. le maire qui devait se renseigner sur la possibilité de mettre la BCD dans l'ancienne crèche dans un local fermé ?

Le nombre d'enfants étant en constante augmentation, le local est occupé.

L'équipe enseignante explique qu'elle a des difficultés à gérer la BCD de l'école (gestion du stock, inventaire, entretien, rangement...) et qu'une installation hors des locaux scolaires augmenterait les difficultés. Mr Le Maire propose qu'une convention soit signée avec la bibliothèque municipale pour que les classes puissent y aller.

Service minimum lors des grèves : à nouveau pas de service minimum le 19 mai (3 enseignantes absentes), quelques enfants néanmoins accueillis (merci à l'école).

La directrice de l'école a simplement appelé l'Inspection Départementale et Mr le Maire pour lui faire part qu'il y avait à l'école des enfants relevant du service minimum. La Mairie a alors réquisitionné des ATSEM non gréviste. Mr Le Maire dit qu'il n'a que cette solution.

Un parent d'élève (UPE) souhaite que ce service soit amélioré ; elle ajoute que ce n'est pas équitable par rapport aux parents qui se sont débrouillés seuls ou qui ont pris un jour de congé. Mr Le Maire explique que cette loi est inapplicable car il est difficile de trouver du personnel qualifié. Un parent d'élève (FCPE) demande à Mr Le Maire s'il ne peut pas réquisitionner ces jours-là des enseignants et des ATSEM pour garder les élèves ; il répond que ce n'est pas possible. Une enseignante dit que le service minimum a fait que maintenant aucun enfant n'est accueilli les jours de grève.

Qu'en est-il de la demande de convention auprès de la Communauté de Communes afin d'avoir du personnel mis à disposition les jours de grève ? A-t-elle été faite ? si oui, a-t-on eu une réponse et quelle est-elle? Mr Le maire dit que la réponse est négative. Le personnel de la Communauté de Communes a ses horaires et ne peut faire des heures en plus pour assurer le service minimum.

Bilan des nouveaux horaires retour ?

Cette question a été abordée au 6^{ème} point.

Questions des Parents d'élèves FCPE :

La liaison avec les familles lors des accidents des enfants sur les temps scolaires, de cantine ou les TAP ?

Des familles regrettent le manque de liaison, de communication lorsqu'elles récupèrent leur enfant.

La directrice explique que les enseignants, les ATSEM, les animateurs communiquent mais que le nombre d'enfants pris en charge est tellement important qu'il arrive qu'il y ait des oublis ou des erreurs d'appréciation. Elle signale que des cahiers de soin communs à l'école et à l'accueil périscolaire ont été mis en place et que le fait de les remplir permet de mieux appréhender chaque situation.

L'agrandissement de l'école ; n'aurait-il pas mieux valu construire une autre école ?

Mr Le Maire dit que cette possibilité a été évoquée mais rappelle que la construction de la ZAC de la Malacorade a fait que la population a augmenté très vite, qu'il a fallu agrandir très vite l'école sans laisser de place à la réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.